Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_136_2026-DE

GRAND CHAMBORD
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 16 novembre 2026

DATE DE LA CONVOCATION
06 novembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 36 Titulaires et 7 Suppléants

Titulaires présents : 27
Suppléants votants : 0
Pouvoirs : 6
Total votants : 33

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 16 novembre 2026

L'an deux mil vingt six
Et le 16 novembre à 18h40
Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc DAUTREMÉPUIS**, Président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :
Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Corinne GAUGET (Bracieux), André JOLY (Chambord), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Jean-Luc DAUTREMÉPUIS, Martine BAYET-LEVA (Huisseau-sur-Cosson), Emilie LEGOUT (La Ferté-Saint-Cyr), Christine GENDRE (Maslives), Philippe DUBOIS, Jean-Marc CHABOUD (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU, Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Virginie MASSON, Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray), Jérome ROUX, Sophie DE MARIA (Saint-Dyé-sur-Loire), Michel LAURENT, Christine SOUCHET, Jean-François BOISARD, Anne TOUTAIN, Christian LALLERON, Marion PELLÉ (Saint-Laurent-Nouan), Jean-Michel TURPIN (Thoury), Patrice DUCHET, Véronique DE SPARRE (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative : -

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :
Michel PERROIT (Bracieux) a donné pouvoir à Jean-Michel TURPIN (Thoury),
Benjamin DEBUIGNE a donné pouvoir à Martine BAYET-LEVA (Huisseau-sur-Cosson),
Dimitri BRUNEAU a donné pouvoir à Emilie LEGOUT (La Ferté-Saint-Cyr),
Laëtitia RIBRIOUX a donné pouvoir à Philippe DUBOIS (Mont-près-Chambord),
Zohra LEFORESTIER a donné pouvoir à Jean-Marc CHABOUD (Mont-près-Chambord),
Philippe LE TOUX a donné pouvoir à Michel LAURENT (Saint-Laurent-Nouan).

Membres Suppléants présents sans voix délibérative : Martine HENRY (Neuvy)

Membres Titulaires absents ou excusés : Luc MARCHAND (Crouy-sur-Cosson), Virginie BAHU-NOGRETTE (Huisseau-sur-Cosson), Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord).

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Madame Corinne GAUGET a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 041-136-2026

Objet : Autorisation à donner à Monsieur le Président pour signer la convention de partenariat avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Loir-et-Cher relative à la promotion de la randonnée pédestre 2027-2029

Monsieur Jean-Michel TURPIN, Vice-président en charge du tourisme et de la politique culturelle du territoire, rappelle que le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Loir-et-Cher (CDRP 41), association régie par la loi du 1er juillet 1901, représente officiellement la Fédération Française de la Randonnée Pédestre (FFRandonnée) à l'échelle départementale. À ce titre, il assure le développement, la coordination et le suivi des itinéraires de randonnée pédestre en lien avec le Conseil

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_136_2026-DE

départemental de Loir-et-Cher, notamment dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) et du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI).

Il rappelle également que la Communauté de communes du Grand Chambord mène depuis plusieurs années une politique active de valorisation des itinéraires de randonnée afin de renforcer l'attractivité touristique du territoire, de favoriser les pratiques de loisirs de proximité et de promouvoir les richesses naturelles, paysagères et patrimoniales de ses seize communes membres.

Dans ce cadre, et dans la continuité des partenariats précédemment engagés avec le CDRP 41, il est proposé de conclure une nouvelle convention pour la période 2027-2029. Le projet de convention, joint en annexe 11, définit les modalités de coopération entre les deux structures en matière de création, de publication, de contrôle, d'entretien et de valorisation des itinéraires de Promenade et Randonnée (PR) sur le territoire communautaire. Il précise les engagements respectifs des parties ainsi que les conditions financières applicables aux différentes missions confiées au CDRP 41.

Monsieur le Vice-président propose aux membres du Conseil communautaire :

- d'approuver la convention de partenariat avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Loir-et-Cher pour la période 2027-2029, telle que présentée en annexe 11 ;
- d'autoriser Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer la convention et prendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE la convention de partenariat avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Loir-et-Cher pour la période 2027-2029, telle que présentée en annexe 11 ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer la convention et prendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance

Corinne GAUGET

COMMUNAUTÉ DU GRAND CHAMBORD

Le Président

Jean-Luc DAUTREMÉPUIS